



AUTO MOTO ÉCOLE CHEVALLAY

Piste privée

Formations B-BEA AAC AM A1 A2 A

DÉROULEMENT DE LA FORMATION À LA CATÉGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une préoccupation pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le déroulement de la formation

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques et des aspects psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

MàJ 17/01/2025

AUTO MOTO ÉCOLE CHEVALLAY

✉ 14, Avenue Jules Ferry - 74200 THONON-LES-BAINS

☎ 04.50.71.31.34 - @ autoecolechevallay74@gmail.com

SIRET : 531 130 98700 013 AGREMENT N° E 10 074 97800



AUTO MOTO ÉCOLE CHEVALLAY

Piste privée

Formations B-BEA AAC AM A1 A2 A

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (Mod. H)

N° : _____ SÉRIE _____

Date : _____ Centre : _____ N° de département : _____

L'expert(s) - Nom : _____ Chargé(s) de l'évaluation de l'épreuve en circulation de : _____

Mme, Mlle, M. (1) : _____ Prénom : _____

(1) Payer de manière individuelle, sans de naissance avant du nom d'usage et à l'échelle

Catégorie de permis sollicitée : A A1 B B1 EB C EC D ED

Attesté de la réussite à l'examen de l'intéressé(s) : né(e) le : _____ à : _____

N° de département : _____ ou pays : _____ 463 titulaire des catégories de permis : _____

régularisation dispensé(e) d'épreuve pratique (Art. R 224-25 du Code de la Route) N° du permis : _____

Résultat d'examen
(entourer la mention correspondante et signer (ou initiales))

FAVORABLE

INSUFFISANT

Examen non mené à son terme

Codes spécifiques : 01 101 102 103 105 Av

Vaut titre de conduite à compter du : _____

Vale médicale valide jusqu'au : _____

Autres codes : _____

Signature : _____

Bilan des compétences	Niveau d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3	tous	sauf	pas
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Effectuer des vérifications du véhicule								

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

MàJ 17/01/2025

AUTO MOTO ÉCOLE CHEVALLAY

✉ 14, Avenue Jules Ferry - 74200 THONON-LES-BAINS

☎ 04.50.71.31.34 - @ autoecolechevallay74@gmail.com

SIRET : 531 130 98700 013 AGREMENT N° E 10 074 97800



AUTO MOTO ÉCOLE CHEVALLAY

Piste privée

Formations B-BEA AAC AM A1 A2 A

Conditions de passage

Les examens pratique et théorique se déroulent du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, pour la théorie certains centres sont ouverts le samedi.

Examen théorique :

L'examen de code s'étant privatisé, il convient de s'inscrire directement auprès d'un organisme agréé. Une fois votre dossier enregistré par nos soins auprès de l'ANTS, votre numéro NEPH vous sera envoyé avec la procédure pour vous permettre de programmer votre date d'examen.

Pour s'inscrire à l'examen dans le Chablais, vous devrez vous rendre sur l'un des sites internet ci-dessous et choisir la ville et le centre d'examen. Si le centre d'examen de Thonon-les-Bains n'apparaît pas pour la date que vous avez demandée, indiquez le prochain jour ouvré jusqu'à ce que le centre apparaisse dans la liste. Selon les périodes de l'année il vous sera nécessaire de prévoir votre inscription quelques semaines à l'avance.

objectifcode.sgs.com

lecode.laposte.fr

Vous devez renseigner votre **numéro NEPH** et vous aurez 30€ à régler au centre d'examen.

Le candidat se rend par ses propres moyens au centre d'examen auquel il s'est inscrit.

Le jour de l'épreuve, il faut vous munir d'une **pièce d'identité** en cours de validité ainsi que de votre convocation envoyée par le centre d'examen (en version papier ou dématérialisée). L'examen se déroule sur tablette ou ordinateur.

Le résultat est consultable dès le prochain jour ouvré sur la plateforme RdvPermis

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/resultats-du-permis-de-conduire>

Après obtention du code, vous devez, dans un délai maximum de **5 ans** à compter de la date d'obtention de cette admissibilité, passer l'examen pratique de conduite.

À savoir ! Il n'existe pas de système d'équivalence en France d'une épreuve théorique qui a été réussie dans un autre pays.

Pour le passage de l'épreuve théorique, les **candidats sourds ou malentendants, dyspraxiques, dysorthographiques, ...** peuvent **suivre des sessions spécialisées**. Lors de ces sessions, ils bénéficient du **dispositif** de communication adapté de leur choix.

Examen pratique :

Après la réussite du code et au terme de sa formation pratique, le candidat peut être présenté dès l'âge de 17 ans à l'épreuve pratique. L'inscription à l'épreuve pratique est faite par l'auto-école.

L'élève se rend sur le lieu de l'examen par ses propres moyens, 30 minutes avant l'heure de l'examen. L'épreuve se déroule dans une voiture école de l'établissement avec présence d'un membre de notre équipe pédagogique.

L'adresse de l'examen se trouve sur la convocation que l'élève reçoit du ministère chargé de l'Intérieur pour l'informer de sa date d'examen. En règle générale Espace TULLY – 8 Avenue des abattoirs – 74200 THONON LES BAINS.

MàJ 17/01/2025

AUTO MOTO ÉCOLE CHEVALLAY

✉ 14, Avenue Jules Ferry - 74200 THONON-LES-BAINS

☎ 04.50.71.31.34 - @ autoecolechevallay74@gmail.com

SIRET : 531 130 98700 013 AGREMENT N° E 10 074 97800



AUTO MOTO ÉCOLE CHEVALLAY

Piste privée

Formations B-BEA AAC AM A1 A2 A

Les pièces à fournir pour passer l'examen pratique sont une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport ou titre de séjour) et permis de conduire si vous possédez déjà un permis étranger ou d'une autre catégorie.

À l'issue de l'épreuve pratique l'inspecteur ne communique pas oralement le résultat. Celui-ci est consultable dès le prochain jour ouvré sur la plateforme RdvPermis

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/resultats-du-permis-de-conduire>

En cas de résultat favorable, le candidat peut télécharger son **certificat d'examen du permis de conduire (CEPC)**.

Le CEPC, accompagné d'une pièce d'identité, sert de permis de conduire pendant **4 mois à partir du jour de l'examen**.

Le CEPC ne permet pas de conduire à l'étranger.

MàJ 17/01/2025

AUTO MOTO ÉCOLE CHEVALLAY

✉ 14, Avenue Jules Ferry - 74200 THONON-LES-BAINS

☎ 04.50.71.31.34 - @ autoecolechevallay74@gmail.com

SIRET : 531 130 98700 013 AGREMENT N° E 10 074 97800



AUTO MOTO ÉCOLE CHEVALLAY

Piste privée

Formations B-BEA AAC AM A1 A2 A

DÉROULEMENT DE LA FORMATION AUX CATEGORIES « A1 ET A2 » DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.

Les conducteurs de motocyclettes sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.

Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière.

Le déroulement de la formation

La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de maîtriser correctement.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'une motocyclette.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux phases :

- la première : hors circulation ;
- la seconde : en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

MàJ 17/01/2025

AUTO MOTO ÉCOLE CHEVALLAY

✉ 14, Avenue Jules Ferry - 74200 THONON-LES-BAINS

☎ 04.50.71.31.34 - @ autoecolechevallay74@gmail.com

SIRET : 531 130 98700 013 AGREMENT N° E 10 074 97800



AUTO MOTO ÉCOLE CHEVALLAY

Piste privée

Formations B-BEA AAC AM A1 A2 A

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routières, équilibre et stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage, etc.

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	4	3	2	1	0			
Connaitre et maîtriser son véhicule								
Savoir s'équiper et s'installer								
Savoir se positionner sur le véhicule en circulation, connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir les espaces de sécurité						1	1	1
Sous-total								
Courtoisie						+3		
Total général								

Conditions de passage

Les examens pratique et théorique se déroulent du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, pour la théorie certains centres sont ouverts le samedi.

Examen théorique :

L'examen de code moto s'étant privatisé, il convient de s'inscrire directement auprès d'un organisme agréé. Une fois votre dossier enregistré par nos soins auprès de l'ANTS, votre numéro NEPH vous sera envoyé avec la procédure pour vous permettre de programmer votre date d'examen.

MàJ 17/01/2025

AUTO MOTO ÉCOLE CHEVALLAY

✉ 14, Avenue Jules Ferry - 74200 THONON-LES-BAINS

☎ 04.50.71.31.34 - @ autoecolechevallay74@gmail.com

SIRET : 531 130 98700 013 AGREMENT N° E 10 074 97800



AUTO MOTO ÉCOLE CHEVALLAY

Piste privée

Formations B-BEA AAC AM A1 A2 A

Pour s'inscrire à l'examen dans le Chablais, vous devrez vous rendre sur l'un des sites internet ci-dessous et choisir la ville et le centre d'examen. Si le centre d'examen de Thonon-les-Bains n'apparaît pas pour la date que vous avez demandée, indiquez le prochain jour ouvré jusqu'à ce que le centre apparaisse dans la liste. Selon les périodes de l'année il vous sera nécessaire de prévoir votre inscription quelques semaines à l'avance.

objectifcode.sgs.com

lecode.laposte.fr

Vous devez renseigner votre **numéro NEPH** et vous aurez 30€ à régler au centre d'examen.

Le candidat se rend par ses propres moyens au centre d'examen auquel il s'est inscrit.

Le jour de l'épreuve, il faut vous munir d'une **pièce d'identité** en cours de validité ainsi que de votre convocation envoyée par le centre d'examen (en version papier ou dématérialisée). L'examen se déroule sur tablette ou ordinateur.

Le résultat est consultable dès le prochain jour ouvré sur la plateforme RdvPermis

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/resultats-du-permis-de-conduire> Après obtention du code moto, vous devez, dans un délai maximum de **5 ans** à compter de la date d'obtention de cette admissibilité, passer l'examen pratique de conduite.

À savoir ! Il n'existe pas de système d'équivalence en France d'une épreuve théorique qui a été réussie dans un autre pays.

Examen pratique :

Après la réussite du code et au terme de sa formation pratique hors circulation, le candidat peut être présenté à l'épreuve pratique hors circulation puis à l'épreuve pratique en circulation s'il réussit l'épreuve pratique hors circulation.

L'inscription aux épreuves pratiques est faite par l'auto-école.

L'élève se rend sur le lieu de l'examen par ses propres moyens, 30 minutes avant l'heure de l'examen ou se rend à la piste moto à l'heure convenue avec l'enseignant qui l'accompagnera sur le lieu de l'examen. L'épreuve se déroule avec une moto école de l'établissement avec présence de l'enseignant.

L'adresse de l'examen se trouve sur la convocation que l'élève reçoit du ministère chargé de l'Intérieur pour l'informer de sa date d'examen (centres d'examen de Fillinges, Scionzier ou Saint-Martin-Bellevue).

Les pièces à fournir pour passer l'examen pratique sont une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport ou titre de séjour) et permis de conduire si vous possédez déjà un permis étranger ou d'une autre catégorie.

A l'issue de l'épreuve pratique l'inspecteur ne communique pas oralement le résultat. Celui-ci est consultable dès le prochain jour ouvré sur la plateforme RdvPermis

MàJ 17/01/2025

AUTO MOTO ÉCOLE CHEVALLAY

✉ 14, Avenue Jules Ferry - 74200 THONON-LES-BAINS

☎ 04.50.71.31.34 - @ autoecolechevallay74@gmail.com

SIRET : 531 130 98700 013 AGREMENT N° E 10 074 97800



AUTO MOTO ÉCOLE CHEVALLAY

Piste privée

Formations B-BEA AAC AM A1 A2 A

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/resultats-du-permis-de-conduire>

En cas de résultat favorable de la 2^{ème} épreuve pratique (circulation), le candidat peut télécharger son **certificat d'examen du permis de conduire (CEPC)**.

Le CEPC, accompagné d'une pièce d'identité, sert de permis de conduire pendant **4 mois à partir du jour de l'examen**.

Le CEPC ne permet pas de conduire à l'étranger.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION À LA CATÉGORIE « AM » DU PERMIS DE CONDUIRE

Définition

Un cyclomoteur est caractérisé par une cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³ (4kW pour les cyclomoteurs électriques) et une vitesse maximale égale à 45 km/h.

Le permis AM est obligatoire pour conduire un deux-roues dès 14 ans.

Déroulement

Il faut avoir obtenu l'ASSR (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) de niveau 1 ou 2 ou l'ASR pour suivre une formation pratique de **8 heures au moins** assurée par une auto-école ou une association socio-éducative.

À l'issue de la formation pratique, l'établissement délivre un **Brevet de Sécurité Routière** : il correspond à la catégorie **AM** du permis de conduire.

Elle comprend cinq séquences théoriques et pratiques au cours desquelles vous allez travailler sur des connaissances et des compétences avec l'aide de votre enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Si vous êtes mineur, au moins l'un de vos parents ou votre représentant légal **est présent lors de la dernière séquence de la formation** (Séquence 5).

La durée de la formation à la conduite des Séquences 2 et 5 est de 6 heures au moins.

Tout dépassement de la durée totale de 8 h minimum requiert l'accord express de l'élève, de l'un de ses parents au moins ou de son représentant légal, s'il est mineur.

- Vous devez renseigner le « Questionnaire préalable à la formation » figurant dans ce livret.
- Vous devez être en possession de votre livret pendant toute la durée de votre formation.
- Vous devez être en possession des équipements réglementaires.

La formation pratique est constituée de trois phases :

- **Séquence 1. Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite.**
Durée : 30 minutes
- **Séquence 2. Formation à la conduite hors circulation.** Durée minimale : 1 heure
- **Séquence 3. Code de la route.** Durée : 30 minutes
- **Séquence 4. Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique.**
Durée minimale : 3 heures
- **Séquence 5. Sensibilisation aux risques.** Durée minimale : 1 heure

Avec le permis AM option cyclo, on peut :

- conduire un cyclomoteur à deux ou trois roues dont la cylindrée est limitée à 50 cm³ et la vitesse à 45 km/h,

Avec le permis AM option quadricycle, on peut :

- conduire un quadricycle léger à moteur (catégorie L6e : cylindrée maxi à 50 cm³, vitesse 45 km/h).

MàJ 17/01/2025

AUTO MOTO ÉCOLE CHEVALLAY

✉ 14, Avenue Jules Ferry - 74200 THONON-LES-BAINS

☎ 04.50.71.31.34 - @ autoecolechevallay74@gmail.com

SIRET : 531 130 98700 013 AGREMENT N° E 10 074 97800



AUTO MOTO ÉCOLE CHEVALLAY
Piste privée
Formations B-BEA AAC AM A1 A2 A

MàJ 17/01/2025

AUTO MOTO ÉCOLE CHEVALLAY

✉ 14, Avenue Jules Ferry - 74200 THONON-LES-BAINS

☎ 04.50.71.31.34 - @ autoecolechevallay74@gmail.com

SIRET : 531 130 98700 013 AGREMENT N° E 10 074 97800